

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXAMPLE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

EXAMPLE

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Diluant

▼ Utilisations déconseillées



Catégorie de processus	La description
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Only Fictive Chemicals Inc.

Chemical Street 101

2020 Everywhere

Planet Earth

tel: +45 7240 1622

www.almego.com

Courriel

info@chymeia.com

Fiche de données de sécurité rédigée le

2022-08-03

Version de la fiche de données de sécurité

4.0

Date de la précédente édition

2022-07-22 (3.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Dans un cas d'urgence contacter 911

Alberta / Territoires du Nord-Ouest (PADIS): 1-800-332-1414

Colombie-Britannique (DPIC): 1-800-567-8911

Manitoba: 1-855-7POISON (1-855-776-4766)

Nouveau-Brunswick: 911

Nouvelle-Écosse / Île-du-Prince-Édouard (IWK): 1-800-565-8161

Ontario (CAO): 1-800-268-9017

Québec (CAPQ): 1-800-463-5060

Saskatchewan (PADIS): 1-866-454-1212

Yukon: (867) 393-8700

D'urgence, transport: Veuillez contacter CANUTEC au 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666 ou *666 sur un téléphone cellulaire (24 h)

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 3; H226, Liquide et vapeurs inflammables.

Asp. Tox. 1; H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 Skin Irrit. 2; H315, Provoque une irritation cutanée.
 STOT SE 3; H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

Liquide et vapeurs inflammables. (H226)

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (H304)

Provoque une irritation cutanée. (H315)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (H336)

Conseil(s) de prudence

Précautions

-

générales

Porter un équipement de protection des yeux/des gants de protection/vêtements de protection. (P280)

Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. (P264)

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. (P210)

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. (P261)

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P301+P310)

NE PAS faire vomir. (P331)

En cas d'incendie: Utiliser vapeur d'eau/dioxyde de carbone/mousse résistante à l'alcool pour l'extinction. (P370+P378)

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. (P312)

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. (P403+P235)

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. (P403+P233)

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501)

▼ Contient

Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Acétate de n-butyle

2.3. Autres dangers

Autre étiquetage

Sans objet

Autre

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

▼ 3.2 Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
Oxyde de zinc	N° CAS: 1314-13-2	40-60%		
Solvant naphta aromatique léger	N° CAS: 64742-95-6	≥10 - ≤25%	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304	[19]

(pétrole)			Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336
Xylène	N° CAS: 1330-20-7	≥25 - ≤50%	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Acute Tox. 4, H332
Acétate de n-butyle	N° CAS: 123-86-4	≥25 - ≤50%	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336

Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

▼ Autres informations

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités

Si la respiration est irrégulière, la somnolence, la perte de conscience ou des crampes : Appelez 911 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours)

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact visuel

En cas d'irritation oculaire: Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Demandez l'assistance d'un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Ne pas provoquer de vomissements ! Si des vomissements se produisent, garder la tête vers le bas afin que le vomi n'entre pas dans les poumons. Appeler un médecin ou une ambulance. Des symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures. Les personnes ayant avalé le produit doivent donc être gardées sous observation médicale pendant au moins 48 heures.

Brûlure

Rincez abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur s'arrête et continuez ensuite pendant 30 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit contient des substances pouvant provoquer une pneumonie chimique en cas d'ingestion. Les symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures.

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Un stock qui ne brûle pas est refroidi avec de l'eau atomisée. Retirez si possible les matériaux inflammables. Faites en sorte que la ventilation soit suffisante.

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Évitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, de la terre, de la vermiculite, de la terre de diatomée pour contenir et collecter les matières absorbantes non combustibles et mettez en conteneur pour élimination conformément aux règles locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant les considérations relatives à l'élimination

Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel [électrique/d'éclairage/de ventilation] antidéflagrant.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Évitez le contact direct avec le produit.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conserver au froid et dans un endroit bien ventilé à l'abri de toutes les sources d'inflammation possibles.

Les compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Température de stockage

Sec, frais et bien ventilé

Matières incompatibles

Matériaux combustible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

▼ 8.1. Paramètres de contrôle

Oxyde de zinc (ALBERTA)

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 2

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 10

Xylène (ALBERTA)

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 100

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 434

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 150

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 651

Acétate de n-butyle (ALBERTA)

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 150

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 713

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 200

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 950

Observations:

3 = La limite d'exposition professionnelle est basée sur des effets d'irritation et son ajustement pour compenser des horaires de travail inhabituels n'est pas nécessaire.

—
Oxyde de zinc (LA COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 2 mg/m³

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 10 mg/m³

Xylène (LA COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 100 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 150 ppm

Acétate de n-butyle (LA COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 20 ppm

—
Oxyde de zinc (ONTARIO)

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 2 mg/m³

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 10 mg/m³

Observations:

(R) = Fraction respirable.

Xylène (ONTARIO)

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 100 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 150 ppm

Acétate de n-butyle (ONTARIO)

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 150 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 200 ppm

—
Oxyde de zinc (QUEBEC)

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 2

Observations:

Pr = La poussière respirable.

Xylène (QUEBEC)

Conforme à ANSI Z400.1-2010 Standard - HPR - Canada

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 100
 Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 434
 Acétate de n-butyle (QUEBEC)
 Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 20

—
 Oxyde de zinc (SASKATCHEWAN)
 Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 2
 Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 10
 Xylène (SASKATCHEWAN)
 Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 100
 Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 150
 Acétate de n-butyle (SASKATCHEWAN)
 Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 150
 Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 200

ALBERTA: Ordre du code de la santé et de la sécurité au travail de 2009, Alta Règl. 87/2009 (révisé en 2018)
 LA COLOMBIE-BRITANNIQUE: Règlement SST, partie 5: Agents chimiques et agents biologiques.
 ONTARIO: Le Règlement 833 (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques ou chimiques) et le Règlement de l'Ontario 490/09 (substances désignées)
 QUEBEC: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Chapitre S-2.1, r. 13)
 SASKATCHEWAN: Le règlement de 2020 sur la santé et la sécurité au travail, Chapter S15.1 Reg 10 .

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auquel il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandé.

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités

Utilisez uniquement des équipements de protection portant un marquage de certification reconnu, par exemple le marquage UL.

Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes
A	Classe 1 (Faible capacité)	Marron	EN14387



Protection de la peau

Conforme à ANSI Z400.1-2010 Standard - HPR - Canada

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Tyvek®	5, 6 / III	EN1149-1	

Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Caoutchouc nitrile	0.4	> 480	EN374-2, EN374-3, EN388	

Protection des yeux

Type	Normes	
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Liquide

Couleur

Incolore

Odeur

Solvant

Seuil olfactif (ppm)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

pH

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Densité (g/cm³)

0,881

Viscosité (40°C)

<0,07 cm²/s (40 °C)

Changement d'état

Point de fusion (°C)

-99

Point d'ébullition (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Pression de vapeur

1,5 kPa (20 °C)

Densité de vapeur

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Température de décomposition (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)

25

Inflammabilité (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Inflammation spontanée (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Limite d'explosivité (% v/v)

0,8 - 7,6

Solubilité**Solubilité dans l'eau**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

n-octanol/coefficient d'eau

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

9.2 Autres informations**Solubilité dans la graisse (g/L)**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

▼COV (g/L)

530

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en particulier

10.4. Conditions à éviter

Evitez toute électricité statique.

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

10.5. Matières incompatibles

Matériaux cumbustible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****▼Toxicité aiguë**

Produit/composant	Xylène
Méthode d'essai	OCDE 403
Espèce	Rat, Brown Norway, mâle/femelle
Voie d'exposition	Inhalation
Test	CL50 (4 heures)
Valeur	6350 ppm
Autres informations	

Produit/composant	Xylène
Méthode d'essai	OCDE 402
Espèce	Lapin, New Zealand White, mâle/femelle
Voie d'exposition	Dermique
Test	DL50
Valeur	>4200 mg/kg
Autres informations	

Produit/composant	Xylène
Méthode d'essai	OCDE 401

Conforme à ANSI Z400.1-2010 Standard - HPR - Canada

Espèce	Rat, Brown Norway, mâle/femelle
Voie d'exposition	Oral
Test	DL50
Valeur	3523 mg/kg
Autres informations	

Produit/composant	Acétate de n-butyle
Méthode d'essai	OCDE 403
Espèce	Rat, Brown Norway, mâle/femelle
Voie d'exposition	Inhalation
Test	CL50 (4 heures)
Valeur	>21 mg/L
Autres informations	

Produit/composant	Acétate de n-butyle
Méthode d'essai	OCDE 401
Espèce	Lapin, Albino Himalaya, femelle
Voie d'exposition	Dermique
Test	DL50
Valeur	>14112 mg/kg
Autres informations	

Produit/composant	Acétate de n-butyle
Méthode d'essai	OCDE 401
Espèce	Rat, Brown Norway, mâle/femelle
Voie d'exposition	Oral
Test	DL50
Valeur	10768 mg/kg
Autres informations	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit/composant	Acétate de n-butyle
Méthode d'essai	OCDE 404
Espèce	Lapin, New Zealand White, mâle/femelle
Durée	24 heures
Valeur	Effets nocifs observés (Modérément irritant)
Autres informations	

Provoque une irritation cutanée.

▼ Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit/composant	Xylène
Méthode d'essai	OCDE 405
Espèce	Lapin, New Zealand White, femelle
Durée	24 heures
Valeur	Aucun effet nocif observé (Non irritant)
Autres informations	

Produit/composant	Acétate de n-butyle
Méthode d'essai	OCDE 405
Espèce	Lapin, New Zealand White, mâle/femelle
Durée	3 heures
Valeur	Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Autres informations

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

Autres informations

Xylène: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**▼ 12.1. Toxicité**

Produit/composant	Solvant naphta aromatique léger (pétrole)
Méthode d'essai	OCDE 201
Espèce	Algues, Pseudokirchneriella subcapitata
Milieu environnemental	Eau douce
Durée	96 heures
Test	CE50
Valeur	19 mg/L
Autres informations	

Produit/composant	Acétate de n-butyle
Méthode d'essai	OCDE 201
Espèce	Algues, Scenedesmus quadricauda
Milieu environnemental	Eau douce
Durée	72 heures
Test	CE50
Valeur	648 mg/L
Autres informations	

Produit/composant	Acétate de n-butyle
Méthode d'essai	OCDE 202

Conforme à ANSI Z400.1-2010 Standard - HPR - Canada

Espèce	Daphnie, Daphnia magna
Milieu environnemental	Eau douce
Durée	48 heures
Test	CE50
Valeur	44 mg/L
Autres informations	

▼ 12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant	Solvant naphta aromatique léger (pétrole)
Biodégradable dans l'environnement aquatique	Oui
Méthode d'essai	OCDE 301 A
Valeur	>70%

Produit/composant	Xylène
Biodégradable dans l'environnement aquatique	Oui
Méthode d'essai	OCDE 301 D
Valeur	>60%

Produit/composant	Acétate de n-butyle
Biodégradable dans l'environnement aquatique	Oui
Méthode d'essai	OCDE 301 D
Valeur	80%

▼ 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant	Solvant naphta aromatique léger (pétrole)
Méthode d'essai	
Potentiel bioaccumulable	Oui
LogPow	Aucune information disponible
BCF	4
Autres informations	

Produit/composant	Xylène
Méthode d'essai	OCDE 315
Potentiel bioaccumulable	Oui
LogPow	8,1 - 25,9
BCF	3.12
Autres informations	

Produit/composant	Acétate de n-butyle
Méthode d'essai	OCDE 317
Potentiel bioaccumulable	Aucune information disponible
LogPow	2,3
BCF	3.1

Conforme à ANSI Z400.1-2010 Standard - HPR - Canada

Autres informations

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune particulière

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Xylène is listed with EPA Hazardous Waste Number: U239

Étiquetage spécifique

Sans objet

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations
DOT	UN1263	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	Classe: 3 Étiquettes: 3 Code de classification: F1 	III	Non	Quantités limitées: 5 L Code de restriction en tunnels: (E) Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IMDG	UN1263	PAINT RELATED MATERIAL	Class: 3 Labels: 3 Classification code: F1 	III	Non	Limited quantities: 5 L EmS: F-E S-E Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IATA	UN1263	PAINT RELATED MATERIAL	Class: 3 Labels: 3 Classification code: F1 	III	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

ADR / Voir tableau A, section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir la section 5.4.3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

IMDG / See the Dangerous Goods List, section 3.2.1, for any information on special provisions, requirements, or warnings in connection with transport.

IATA / See Table 4.2 for any information on special provisions, requirements, or warnings in connection with transport.

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

▼ Listes canadiennes

▼ Liste intérieure / LES

Oxyde de zinc est répertorié dans la partie non confidentielle de Liste intérieure / LES

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) est répertorié dans la partie non confidentielle de Liste intérieure / LES

Xylène est répertorié dans la partie non confidentielle de Liste intérieure / LES

Acétate de n-butyle est répertorié dans la partie non confidentielle de Liste intérieure / LES

Limites d'utilisation

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Autre

Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

Sources

Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H226, Liquide et vapeurs inflammables.

H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312, Nocif par contact cutané.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H332, Nocif par inhalation.

H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

Aucune en particulier

Abréviations et acronymes

ANSI = L'American National Standards Institute

CAS = Numéro du Chemical Abstract Service

COV = Composés Organiques Volatils

DORS = Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

IMDG = Maritime international des marchandises dangereuses

LES = Liste extérieure des substances

LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

STEL = Limite d'exposition de courte durée

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le SIMDUT 2015.

La classification du mélange au regard des risques physiques basés sur les données expérimentales.

▼ Homologué par

CHYMEIA

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CA-fr